



# Bien vivre N° 15 à Saint-Donat

• Bulletin municipal d'information • Octobre • Novembre • Décembre 2017



- ▶ Montant récolté : Plus de 24 000 euros
- ▶ Bénévoles : 100 personnes
- ▶ Sponsors : 79



# Le mot du Maire



La ville de Saint-Donat est toujours en pleine évolution et l'activité de notre commune réside, entre autre, dans la qualité du service qu'elle est capable de rendre au public. Pour atteindre cet objectif, nous devons sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier pour toujours être au niveau.

De plus, il faut constamment nous adapter aux évolutions législatives et réglementaires dont la tendance actuelle, il faut bien le dire, est de confier aux communes de nom-

breuses tâches qui incombait auparavant à l'administration d'Etat et cela bien entendu sans faire les transferts financiers nécessaires.

Aussi, depuis le 1er novembre, les PACS peuvent être faits en mairie et depuis mars 2017 les cartes nationales d'identités (CNI) ne peuvent être demandées qu'auprès des communes détentrices d'un dispositif de recueil tel que celui déjà utilisé pour les demandes de passeport.

Pour notre commune, cela représente un volume de plus de 1 000 passeports/CNI, le tout pour une dotation de l'Etat de 5 030 €, cela est bien loin de payer le salaire des fonctionnaires dédiés à cette tâche.

La mairie de Saint-Donat a voulu faire face à ces difficultés pour proposer un service public de qualité en mettant en place du personnel qualifié qui est à votre disposition.

De plus, l'accueil de la mairie a été rénové et devient plus fonctionnel pour accueillir le public dans de bonnes conditions.

En cette fin d'année 2017, je voudrais remercier personnellement toutes celles et ceux qui œuvrent au sein de notre commune pour qu'elle conserve son dynamisme et son attractivité : élus, adjoints, bénévoles, associations, actifs, jeunes et retraités.

Je vous souhaite de belles manifestations, de beaux moments de partage et de convivialité.

Si votre cœur est rempli de désirs et de rêves qui colorent la vie, que cette nouvelle année accomplisse vos plus beaux souhaits et se remplisse des couleurs du bonheur.

Bonne année 2018

## Aimé CHALEON

Chevalier de la Légion d'honneur  
Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse  
Délégué à l'ARCHE Agglo  
Conseiller départemental délégué

## Sommaire :

Le mot du Maire .....	2
Travaux .....	3
Accessibilité .....	3
Finances .....	4, 5
Agriculture .....	6
Environnement .....	7, 8, 18
Vie civique .....	9
Vie locale .....	10, 11
Rétrospectives .....	12, 13
Semaine bleue .....	14
Repas des aînés .....	15
Sécurité .....	16, 17
Interview .....	19
Sport .....	20, 21
Commerçants .....	22
Libre expression .....	23
Annonces .....	24



Site internet de la commune : [www.ville-st-donat.fr](http://www.ville-st-donat.fr)  
Conseillère déléguée : Pascale Vigouroux

Bulletin municipal d'information « Bien vivre à Saint-Donat » :  
Directeur de la publication : Aimé CHALEON  
Conseillères déléguées : Jacqueline Degroote et Cathy Moulin  
4 parutions : mars – juin – septembre – décembre  
Impression : DESPESE imprimerie : 2100 exemplaires.  
Dépôt légal : A parution - Distributeur : société Distribal

Nous remercions toutes les personnes qui se sont associées à la conception de ce bulletin par le biais de leurs articles.

## Accessibilité : travaux 2018

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité mis en place, cette année les adaptations nécessaires sur les ERP (Etablissement Recevant du Public) de la commune ont commencé et vont se poursuivre en 2018. Notamment au programme, la mise en accessibilité de l'école Aragon, qui se fera à partir de la cour de l'école, par la création d'un monte-personne qui permettra de desservir à la fois les classes donnant sur la galerie extérieure côté cour et la halte-garderie située plus haut. Les escaliers seront aussi mis en conformité. Une rampe d'accès sera créée pour les salles

situées dans les préfabriqués. Les travaux seront programmés pendant les vacances de printemps et d'été. L'école Elsa Triolet fera aussi l'objet de quelques adaptations. Dans un premier temps, il s'agit des seuils des portes principales à reprendre et de la signalétique.

Autre chantier, l'accessibilité de la mairie, pour laquelle des réaménagements intérieurs ont déjà commencé cette année. Les escaliers, les circulations et la signalétique seront mis en conformité.

Les accès extérieurs des équipements

sportifs seront également améliorés, vestiaires stade de foot, rugby, boulodrome, prenant en compte le cheminement depuis les places de parkings PMR jusqu'aux équipements précités.

Les toilettes extérieures, avenue Georges Bert (au pied de la place Chancel), seront aussi mis en accessibilité.

L'enrobé place Anatole France, entre les locaux du centre médico-psychologique et la maison Métifiot, sera également repris pour permettre un accès de plain-pied. Les intérieurs seront aussi l'objet d'adaptations.

## Le pont de la RD 53 : un obstacle pour un cours d'eau et ses poissons

Le pont de la RD53 sur l'Herbasse a été identifié en 2013 par arrêté préfectoral comme représentant un obstacle à la continuité écologique sur cours d'eau classé en liste 2 du code de l'environnement (cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique). En effet, le pont présente un sabot en béton et une chute de près d'1 mètre qui le rend infranchissable par les poissons.

Dans le cadre des obligations réglementaires relevant du propriétaire de l'ouvrage,

le département de la Drôme réalise les travaux de rétablissement de la continuité écologique pour toutes espèces piscicoles (truite, loche, barbeau, anguille). Les travaux consistent en la reconstitution du lit à l'aval de l'ouvrage par exhaussement du niveau du fond du lit de l'Herbasse pour effacer la chute générée par le pont sur une longueur de 30 mètres avec la création de seuils en enrochements équipés de passages préférentiels. Les travaux ont été réalisés par demie largeur de lit sous protection d'un batardeau en matériaux

permettant de dévier provisoirement l'Herbasse. Les aménagements intègrent également la protection des berges par des caissons en bois végétalisés et des plantations.

Les travaux d'un montant de 185 000 € TTC sont financés à hauteur de 20 % par le département de la Drôme et 80 % par l'Agence de l'Eau. La mise en service est prévue pour fin 2017.





## Actualité des services :

L'année 2017 aura été marquée par divers évènements qui ont eu une influence sur les finances communales et l'organisation des services.

Parmi ceux-ci, relatons par ordre chronologique les principaux faits marquants :

### Pour les effectifs :

- Prise de fonction au premier trimestre 2017 de M. Éric BUGNAZET, Directeur général des services,
- Décès de M. Jean-Louis LIBAT membre apprécié et très regretté des services techniques,
- Départ en retraite de Mme Bernadette GALLAND véritable "Expérience-Mémoire" des Affaires scolaires...

### Pour les fonctions et les services :

- Généralisation de la compétence passeports et cartes d'identité à l'ensemble

- des communes du secteur,
- Impact financier d'une nouvelle diminution des dotations de l'Etat,
- Retour à la semaine scolaire de quatre jours,
- Remise en question des contrats aidés financés par le gouvernement,
- Extension des horaires d'ouverture de la mairie à la population,
- Allongement quotidien des horaires de garderie scolaire jusqu'à 18 H 30,
- Rénovation des lieux d'accueil au public et des espaces de travail des personnels en Mairie.

L'équipe communale compte aujourd'hui 41 agents titulaires ou contractuels, dont les missions de service public se répartissent de la façon suivante :

- Accueil périscolaire, cantine-restaura-

- tion, entretien : 15 agents,
- Services techniques : 11 agents,
- Responsabilités administratives et services à la population : 11 agents,
- Police municipale : 2 agents,
- Service assainissement : 2 agents.

Sincères remerciements à tous ceux qui ont œuvré en 2017 et œuvreront tout au long de l'année 2018 pour le bien-être et la sécurité des Donatiens.





## Tarification des services à la population :



A l'exception des valeurs de concessions au cimetière, techniquement réajustées en fonction

de certaines évolutions de charges et de l'inflation, les tarifs des services municipaux sont reconduits sans augmentation, en particulier les prix de cantine scolaire et garderie, les droits de place des marchés, d'occupation du domaine public, cirques et fêtes foraines, les services de la

Médiathèque, les locations de salles communales et d'équipements sportifs...

**En 2018, les tarifs de l'assainissement diminueront de 10 %**, une nouvelle baisse, pour la deuxième année consécutive. Rappelons que les prestations d'assainissement sont facturées, pour le compte de la commune, par le gestionnaire du service de l'eau auquel est rattaché chaque abonné.

L'homogénéisation finale du service de

l'eau avec le concours d'un seul gestionnaire de l'eau pour l'ensemble des abonnés donatiers est toujours vivement souhaitée. Espérons que les discussions et négociations entamées en ce sens par les Syndicats des Eaux de la Veauce et de la Valloire, dont dépend l'aboutissement de cette mesure, connaissent une issue heureuse et rapide dans le sens de l'intérêt communal et d'une équité de traitement due à l'ensemble des abonnés.

## Orientations générales / tendances 2018 :

Les principales orientations proposées au Conseil municipal dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui, comme il est de règle, précèdera le vote du budget 2018, seront les suivantes :

- Maintien des taux d'imposition locaux à leurs niveaux actuels, sans augmentation pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive,
- Continuité de la politique d'ajustement des dépenses de fonctionnement aux baisses de dotations d'Etat,
- Poursuite des recherches de tous investissements productifs d'économies de gestion,
- Renouvellement du soutien apporté à l'économie locale par l'orientation des achats de la commune vers les entreprises donatiennes compétitives dans un strict respect des règles liées aux marchés publics,
- Reconduction des subventions, aides et moyens apportés aux Associations et Comités locaux ou mis à la disposition des donatiers les plus démunis par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Augmentation sensible de l'enveloppe financière dédiée aux travaux d'investissement.

## BRAVO ! futurs frais supplémentaires pour la population donatienne !!

Nous rappelons que la gestion des déchets se fait par la communauté de commune mais qu'un agent communal est payé pour nettoyer tous les jours les incivilités.



## L'agriculture responsable : sur notre territoire, les agriculteurs en phase avec leur environnement.

Le jeudi 9 novembre au matin, sous une petite bruine, le rendez vous était donné à une vingtaine d'exploitants autour d'un verger de noyers. La chambre d'agriculture, via une action Innov'Action, donne la parole aux agriculteurs innovants. Ce rendez vous avait pour but le transfert de pratiques et de connaissances.

C'est ainsi que nous avons assisté :

- à la démonstration de 3 types de semoirs directs pour effectuer des couverts végétaux,
- à la présentation des mélanges légumineuses (féveroles, pois) / graminées (céréales à paille).

Le but recherché étant l'amélioration de la structure du sol et la limitation des pertes hivernales de nitrates.

Cette matinée fut une réussite puisque même pour les novices, les curieux, ce fut un moment riche en connaissance et en partage.



## Théâtre et Sommellerie

La région de Saint-Donat compte un vignoble remarquable.

C'est pourquoi, une quinzaine de viticulteurs et viticultrices ont décidé en 2014 de se regrouper au sein du «Syndicat des Vignerons de la Drôme des Collines », dont le siège social est à Saint-Donat. Les membres sont répartis sur une dizaine de communes autour de Saint-Donat. Ils ont choisi notre ville car elle est le symbole de la Drôme des Collines et est chargée d'un passé viticole important avec l'ancienne cave coopérative. Le syndicat regroupe deux caves coopératives : la cave de Tain et la cave des Clairmonts ainsi que plusieurs caves particulières comme le Domaine des Collines à Chavannes, le Domaine du Château Vieux à Triors et le Clos Fougère à Châteauneuf-sur-Isère.

Afin de faire reconnaître leur travail et la notoriété grandissante des vins, les vignerons ont entrepris une demande de classement en AOP (appellation d'origine protégée) Côtes du Rhône. Le vignoble étant actuellement classé en IGP (indication géographique protégée) Collines Rhodaniennes. La démarche a d'ailleurs reçu le soutien de monsieur le maire, Aimé Chaléon, dès le début.

Le 27 octobre dernier, avec l'aide de monsieur Fourel, 1<sup>er</sup> adjoint, le syndicat a choisi d'organiser à Saint-Donat, une soirée de présentation de leurs vins au Palais Delphinal.

En première partie, deux comédiens : Armelle Peyrard et Victor

Mazzilli ont interprété une pièce de théâtre « Chai mon père » de Guillaume Lagrange, sur le thème de la transmission de la passion du vin et du métier de vigneron.

Ensuite, la soirée s'est poursuivie par la présentation des vins. Sous la forme d'un cours de dégustation, le public a pu déguster des Syrahs, Marsannes et Viogniers déclinés sous les trois couleurs : rouges, blancs et rosés.

Une belle occasion de découvrir ou redécouvrir un vignoble et des vins issus de ce terroir particulier de la Drôme des Collines.



## Résultats du concours des maisons fleuries

### 1<sup>ère</sup> catégorie : fenêtres, murs, pas de portes

- 1<sup>er</sup> prix : Mr BOUCHARÉL Félix
- 2<sup>e</sup> prix : Mme SUDRE Marie Louise
- 3<sup>e</sup> prix : Mr FUSTIER Christian  
et M. SILVESTRE Serge
- 5<sup>e</sup> prix : Mr STAIASSE Jean

### 2<sup>e</sup> catégorie : balcons, terrasses

- 1<sup>er</sup> prix : Mr MARSAUX Bruno
- 2<sup>e</sup> prix : Mr LELOUCHE Christian
- 3<sup>e</sup> prix : Mr GIRAUD Guy
- 4<sup>e</sup> prix : Mme DUMAINE Thérèse
- 5<sup>e</sup> prix : Mme VIANET Noelle

### 3<sup>e</sup> catégorie : maisons et jardins

- 1<sup>er</sup> prix : Mme PAREDES Claire
- 2<sup>e</sup> prix : Mr PERRIOLAT Philippe
- 3<sup>e</sup> prix : Mr BAYARD Maurice
- 4<sup>e</sup> prix : Mr OSTY Lucien

### 4<sup>e</sup> catégorie : jardins potagers

- 1<sup>er</sup> prix : Mr BASSET Lucien
- 2<sup>e</sup> prix : Mme DESFONDS Denise
- 3<sup>e</sup> prix : Mr BLACHON Maurice
- 4<sup>e</sup> prix : Mme AUBRUN Claudine

Cette année encore, les participants au concours annuel des « maisons fleuries » se sont retrouvés dans la salle du conseil de la mairie, afin de connaître le classement fait par le jury et de recevoir chacun un prix.

Mme Chanas, organisatrice de ce concours, félicita, tout d'abord, les participants, puis remercia chaleureusement les membres du jury, tous bénévoles, qui ont sérieusement étudié les candidatures en fonction de critères très précis.

Un buffet rassembla ensuite tous les participants et permit des échanges agréables.

Nous espérons que l'année prochaine verra une augmentation du nombre de participants.



## Un nouveau jardinier



Julien Clot a pris ses fonctions le 28 août 2017 en remplacement de Charles BRUYERE au poste de référent « Espaces Verts ».

Un recrutement qui a pour but de rénover le patrimoine esthétique de la commune.

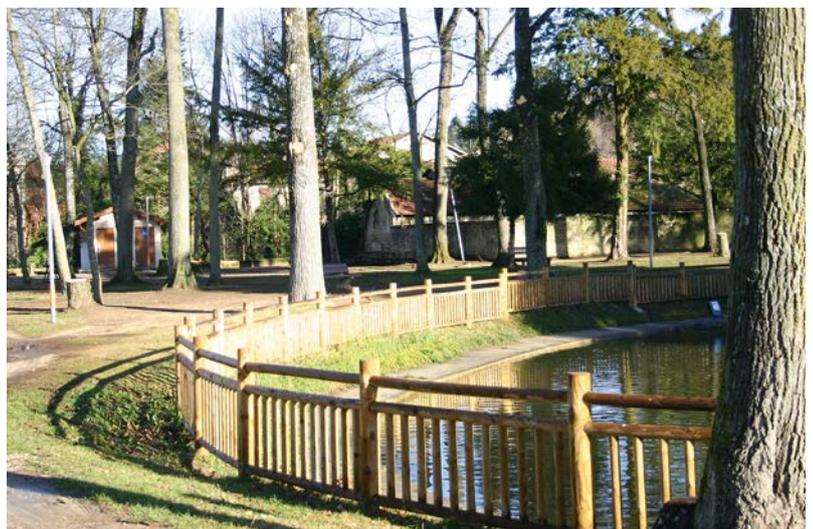
Nous pouvons déjà reconnaître son esprit créatif sur nos rond points, les espaces verts.



## Des nouvelles du Parc Bert

Une rénovation de l'arboretum du parc a été faite par la suppression d'arbres malades pouvant être dangereux, au vu du nombre d'enfants et de parents qui se retrouvent dans ce lieu agréable.

Un élagage de branches mortes ainsi qu'un éclaircissement général ont été effectués dans le but de pérenniser le végétal existant.



## Dégradations Parc Bert : coût élevé pour la population !

Suite aux dégradations du Parc Bert, le montant total du coût des réparations s'élève à :

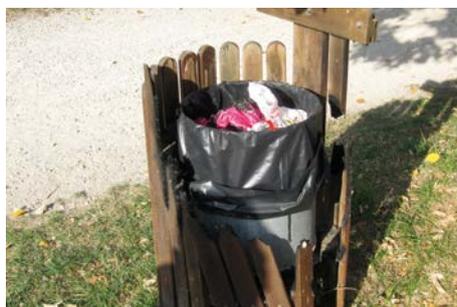
- 3 847.20 € : luminaires + projecteur,
- 756 € : 5 corbeilles.

Soit un total de : 4 603.20 € TTC.

**Cet argent aurait pu servir à l'amélioration du quotidien des écoliers,**

**à des travaux de voirie de la rue des Balmes (par exemple), à l'amélioration des installations sportives, etc.**

**Ces dégradations portent une fois encore préjudice à la population donatienne. C'est bien regrettable !**



## Connaissez-vous les « canisettes » ?

Nos canidés domestiques sèment, chaque année, plusieurs milliers de tonnes d'excréments lors de leurs promenades quotidiennes.

Cela constitue une véritable nuisance dans nos villes.

Car, outre l'atteinte à la propreté de nos rues, ces déjections sont aussi porteuses de parasites transmissibles à l'homme.

La gestion du ramassage de ces déjections et les installations de mobiliers urbains sont onéreuses et occasionnent des frais importants pour la collectivité.

Pour tenter d'enrayer ce véritable fléau, il est demandé aux propriétaires de chiens de respecter les notions élémentaires de civisme.

Il est ainsi obligatoire de ne pas laisser son animal faire ses besoins n'importe où dans la rue et de ramasser ensuite les déjections. De nombreuses canisettes sont à disposition en centre-ville. Cet équipement fournit un sac spécial de ramassage et permet ensuite de jeter le tout.

Enfin, **il est à souligner que toute infraction constatée peut être sanctionnée d'une amende de 35 €.**



## Futurs pacsés : direction la mairie !

Les officiers d'état civil de toutes les mairies sont chargés d'une nouvelle mission depuis le 1<sup>er</sup> novembre : pacser !

### Qu'est ce que le Pacs ?

D'après l'Insee : « le Pacs est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999 et établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine,

d'impôts et de droits sociaux. »

Si vous souhaitez vous marier par la suite, aucune procédure n'est à engager. Le Pacs se dissout automatiquement par le mariage des partenaires – ou de l'un d'eux – et prend fin le jour de la cérémonie.

### La conclusion d'un Pacs

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, les conclusions de Pacs sont enregistrées par l'officier de l'état civil de la mairie du lieu de résidence commune des partenaires.



## 16 ans = Recensement militaire (ou recensement citoyen)

### De quoi parle t-on ?

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

### Démarche ? 2 solutions

En ligne :

Service en ligne  
**Recensement citoyen obligatoire**  
Service accessible avec un compte personnel service-public.fr  
Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.  
[Accéder au service en ligne](#)  
Ministère chargé de la défense

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille à jour

Sur place :

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille

### À savoir :

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

### Quand se faire recenser ?

- Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

- Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

### Attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

### Que permet le recensement ?

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

### Si absence de recensement

L'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans, de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

### Plus d'infos ?

Service-Public.fr

## ADMR

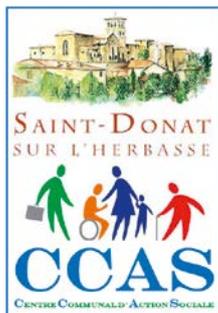
Petit goûter sympathique et convivial en cette fin d'année 2017 dans les locaux de l'ADMR de Saint-Donat.

Les 25 salariées et 19 bénévoles ont ainsi pu échanger autour du Père Noël, l'occasion aussi de remercier nos employées pour leur travail auprès de nos 140 bénéficiaires.

L'ADMR de Saint-Donat vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



## STOP à la fatigue des accompagnants ! Halte Relais !



La « Halte Relais » est un lieu ouvert à toutes les personnes, isolées, présentant des signes de perte de mémoire ou troubles apparentés. Ce lieu se situe à côté du CCAS et de la police municipale (salle d'activités).

Un lieu neuf, encadré par des bénévoles qui apportent bien-être et sérénité.

Ce sont des moments de rencontres, de partages, d'activités ludiques (jeux, peinture, cuisine, activités manuelles, etc...) animés par les bénévoles du CCAS et des animatrices formées.

Une art-thérapeute et une musicothérapeute interviennent chaque mois. Des séances de sophrologie sont aussi mises en place.

Ce sont des moments de pause pour les accompagnants.

Ces moments permettent aux accompagnants de se retrouver autour de leurs amis, de faire les courses, de s'occuper de leurs petits-enfants, de faire une sieste...

Pour les accompagnants, il est proposé périodiquement de participer à un « groupe de parole » avec des échanges et des conseils d'une psychologue. Rien n'est obligatoire. La parole doit être libre. Et la discrétion est assurée.

Venez... poussez la porte.

### Témoignages :

« Je ne voulais pas abandonner mon épouse après 40 ans de mariage. Mes enfants ont insisté, je me suis braqué et je me suis épuisé. Pour finir, j'ai accepté. Finalement, c'est pour son bien. Je la dépose une fois par semaine et nous sommes heureux de nous retrouver après cette petite pause » .

« J'habite un village près de Saint-Donat. Je savais qu'une Halte Relais existait mais je ne pensais pas que mon épouse pourrait en profiter. Je suis allé au CCAS. On m'a expliqué, guidé. Et nous avons commencé. Je profite d'une demi-journée par semaine pour mes propres activités » .

## Loisirs et culture de l'Herbasse

Cette association fait partie d'un **Mouvement national de retraités et actifs**, nommé « Générations mouvement des aînés ruraux ».

La priorité de ce mouvement est d'éviter l'isolement, en développant les activités intergénérationnelles, culturelles et physiques.

Il y a 47 clubs dans la Drôme, dont **Loisirs et culture**, créé en 1992, qui est un club intercommunal, et qui regroupe les **17 villages de la vallée de l'Herbasse**.

Il n'y a pas de concurrence avec les clubs locaux, car ils ont des activités différentes et complémentaires.

Le siège social se trouve à Marges, qui peut être considéré au centre de la **Vallée de l'Herbasse**. C'est le seul club d'Aînés ruraux qui existe, de cette façon, dans toute la France. La saison 2016/2017, 167 adhérents, venant de ces 17 villages et communes environnantes, (dont 67 de SAINT-DONAT, avec 10 membres du

CONSEIL D'ADMINISTRATION) ; actifs et retraités, sans limite d'âge.

Actuellement, 8 ateliers fonctionnent, dans la journée, hors vacances scolaires, principalement au PLATEAU SPORTIF DE MARGES :

- **La chorale** qui a débuté avec l'association : le mercredi de 14 h à 16 h ;
- **La gymnastique cérébrale** ou « Mémoire », pour la 10<sup>ème</sup> année, qui a toujours beaucoup de succès, avec 3 groupes : le mardi à Marges, de 9 h 30 à 10 h 45, le jeudi de 9 h à 10 h 15, et de 10 h 30 à 11 h 45, à Saint-Donat, au Club Détente et Loisirs des Aînés Ruraux (1, route de St Bardoux) ;
- **La gymnastique douce pour seniors** (2 groupes) : le mercredi de 10 h à 11 h, et de 11 h à 12 h ;
- **La danse country**, pour la 11<sup>ème</sup> année : le vendredi de 14 h à 16 h ;
- **La marche nordique** (2 groupes) : le jeudi après-midi et samedi matin ;
- **La décoration** : 2 lundis par mois,

de 14 h à 16 h ;

- **La connaissance de la nature** : un vendredi matin par mois ;
- **L'initiation à l'informatique** : par modules de 5 à 6 personnes.

Le gala annuel aura lieu le dimanche 25 mars 2018 à 14 H 30, à L'Espace des colines à Saint-donat.

Si vous avez envie d'occuper votre temps libre à vous distraire, à apprendre ou encore à vous perfectionner dans différentes activités, contactez Mme Yvette CHUILON, la présidente au 04 75 45 73 13.



## A Saint-Donat, retrouvez l'association : Détente et loisirs

Cette association, composée de 220 adhérents, vous propose différentes activités dédiées aux seniors. Venez les rencontrer chaque mardi après-midi, 1 route de Saint-Bardoux, tél. : 04 75 45 18 09.

Vous pouvez aussi les contacter par mail : detente-loisirs-donatien@orange.fr

### Une semaine au club, c'est :

- Lundi après-midi : pétanque au boulodrome sur inscription d'octobre à avril.
- Mardi matin de 11h à 12h00 : gym stretching, sur inscription de septembre à juin.
- Mardi après-midi de 14h à 18h00 : jeux de cartes, scrabble, domino..., pétanque à l'extérieur si le temps le permet.
- Mercredi après-midi de 14h à 18h00 : initiation au tarot.

- Jeudi après-midi : marches dès 14h00, jeux de cartes, scrabble, dominos... goûter offert.
- Vendredi après-midi, divers ateliers de travaux manuels.

Tout au long de l'année, 3 concours : carte, pétanque et thé dansant.

Chaque mois, les anniversaires sont fêtés par un goûter et une animation est proposée par une sortie à la journée ou un repas.

Chaque année, un voyage de 5 jours et un thé dansant sont organisés début décembre.

Alors, venez rompre votre isolement ou faire de nouvelles rencontres.



De gauche à droite, Mme Gisèle Arzac, Mme Barruyer Augusta dit « la tata » qui partage le titre de doyenne avec Mme Paulette Robin absente sur la photo, puis à droite Mme Violette Achilles.

# Rétrospectives

## Hommage à nos pompiers volontaires



Cet été la Corse et le sud de la France ont subi de violents incendies dévastateurs. Un appel à l'ensemble des pompiers du territoire a été nécessaire pour en venir à bout.

Quelques uns de nos pompiers de Saint-Donat ont donc rejoint les équipes en place pour lutter contre ces incendies.

Nous les remercions pour leur dévouement au quotidien.

## Remise du brevet le vendredi 20 octobre au Collège Pendillon



## Cérémonie du 11 novembre



# Rétrospectives

## Le concert de l'Avent



Le concert de l'Avent a eu lieu dimanche 3 décembre à 15h en la Collégiale de Saint-Donat.

L'Ensemble instrumental de l'Herbasse est un ensemble composé de cuivres, de bois, de percussions mais aussi de cordes et même d'un accordéon. 32 musiciens de 10 à 80 ans.

Le chef d'orchestre est Ani Yakhinian. Il a été dévoilé, lors du concert de l'Avent, le nouveau thème de l'année : les mondes imaginaires.

L'orchestre de cuivre de Bourg de Péage, « Cuivre et Compagnie », sous la direction de Claude CORBIN, a été accueilli pour ce concert.





## Une grande réussite pour la semaine bleue donatienne

Ces 7 jours annuels pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées.

Les animations organisées tout au long de la semaine permettent de créer des liens entre générations.

Chaque commune élabore un programme. Cette année, le CCAS et la Médiathèque ont fait le choix de recréer une salle de classe d'autrefois. Petits, moyens, grands, jeunes, âgées étaient invités à venir écouter les leçons de morale de nos instituteurs et s'initier à l'écriture à la plume.

Chaque fin de classe, un goûter a été offert par M. Caillet pour Eovi MCD.

Nous remercions nos institutrices et instituteurs ainsi que tous les bénévoles sans qui cette belle histoire n'aurait pu se réaliser.



# Le repas des aînés



La préparation de la salle par des bénévoles et des élus.



Les 240 participants.



Le groupe Ori e Himene.



Le doyen M. Bel et la doyenne Mme Barruyer.





## Respectons-nous tous le Code de la route ?

Depuis maintenant plusieurs mois, la commune a investi dans deux radars pédagogiques supplémentaires, portant au total à trois radars sur l'ensemble de la ville. Ce sont des radars que l'on peut disposer sur plusieurs secteurs et déplacer pour une plus grande sensibilisation.



Les présentes statistiques comprennent 3 secteurs :

- Avenue du Commandant Corlu (à hauteur de la place de la Marne), zone à 30 Km/h ;
- Avenue Général De Gaulle (à hauteur de la station service Netto), zone à 50 Km/h ;
- Avenue Général De Gaulle (à hauteur de SUPER U), zone à 50 Km/h.

Le radar enregistre les véhicules dans les deux sens de circulation, mais seule la vitesse de face s'affiche sur le radar pédagogique. Toutes ces données sont enregistrées dans le radar et la police municipale saisit les statistiques sur informatique.



→ Avenue du Commandant Corlu du 21 mai au 08 juillet 2017 :

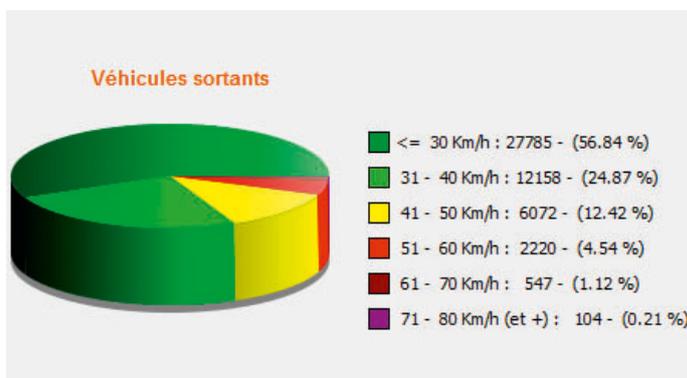
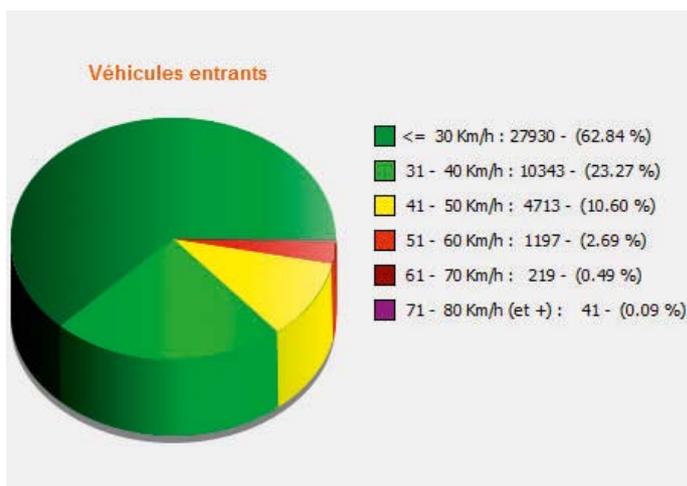
La fréquence des véhicules :

- Véhicules entrants = **44 443 véhicules**
- Véhicules sortants = **48 886 véhicules**

La vitesse moyenne des véhicules :

- Sens entrant = **29,05 Km/h**
- Sens sortant = **30,91 Km/h**

Synthèse des mesures de vitesse par tranche kilométrique :



Comme le montrent les graphiques utilisés pour présenter les statistiques en pourcentage, il y a encore beaucoup trop de vitesses excessives dans ces secteurs.

Toutes les statistiques sont communiquées aux brigades de gendarmerie de Romans et Saint-Donat, afin qu'ils puissent cibler leurs contrôles. Ils feront moins de pédagogie que la ville !!

Alors bonne route à tous.





→ **Avenue Général De Gaulle**  
(à hauteur de la station service Netto)  
du **09 juillet au 20 octobre 2017** :

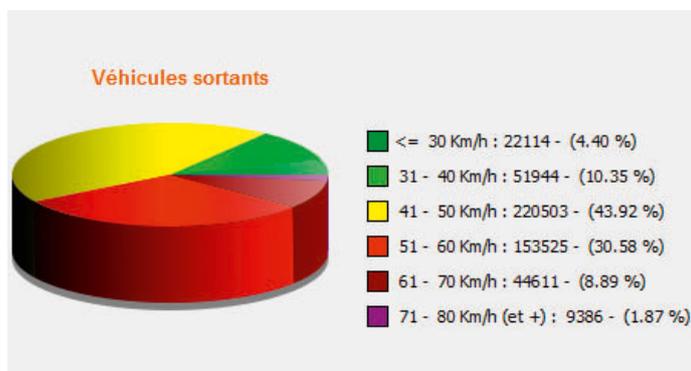
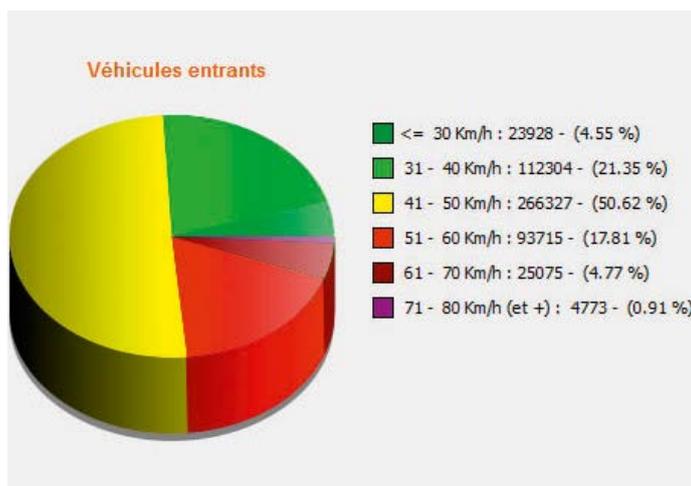
La fréquence des véhicules :

- Véhicules entrants = **526 122 véhicules**
- Véhicules sortants = **502 083 véhicules**

La vitesse moyenne des véhicules :

- Sens entrant = **45,19 Km/h**
- Sens sortant = **48,78 Km/h**

**Synthèse des mesures de vitesse par tranche kilométrique :**



→ **Avenue Général De Gaulle**  
(à hauteur de SUPER U)  
du **09 mars au 10 octobre 2017** :

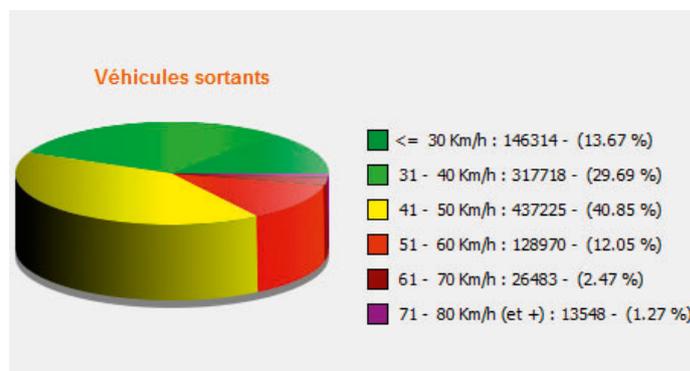
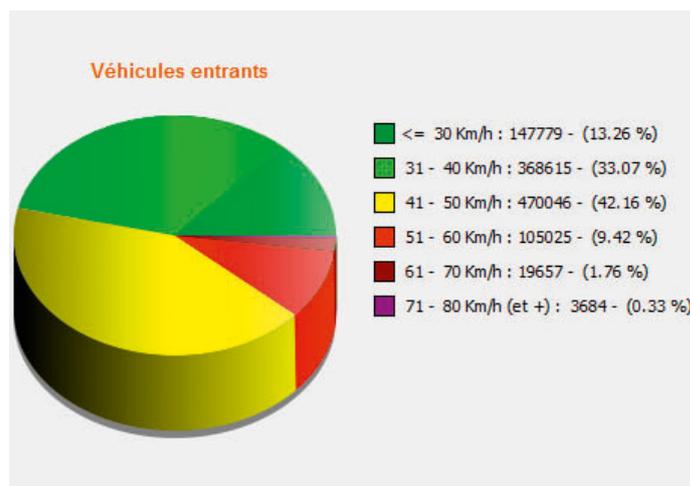
La fréquence des véhicules :

- Véhicules entrants = **1 114 806 véhicules**
- Véhicules sortants = **1 070 258 véhicules**

La vitesse moyenne des véhicules :

- Sens entrant = **40,52 Km/h**
- Sens sortant = **41,59 Km/h**

**Synthèse des mesures de vitesse par tranche kilométrique :**



## Halte aux cambriolages !

A ce jour, la gendarmerie qui couvre 27 communes nous informe d'un nombre élevé de cambriolages sur le secteur, environ 180 par an.

Les services de la Gendarmerie et de la Police Municipale peuvent vous donner quelques conseils simples pour assurer

la protection de vos biens à votre domicile.

Une réunion publique sera organisée à cet effet à Saint-Donat le vendredi 2 mars 2018 à 19h00. Il y sera évoqué, entre autre, la mise en place du dispositif « voisins vigilants » appelé aujourd'hui « participation citoyenne ».

## « eborn » le réseau du territoire d'énergie SDED pour véhicules électriques inaugure une nouvelle borne



Le SDED, Service public Des Energies dans la Drôme, s'engage pour la promotion des véhicules électriques à travers un déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire de la Drôme. Une trentaine de bornes sont en service et d'ici fin 2017, ce sont 114 bornes, soit 228 points de recharges, qui seront installés par le SDED, en lien avec les communes et les intercommunalités de la Drôme.

Ce programme ambitieux est élaboré en partenariat avec le Département de la Drôme et avec le soutien financier de l'ADEME. Le déploiement tient compte des critères suivants : les bornes de recharges sont implantées de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire, avec la volonté de soutenir le développement économique local, à savoir le tourisme et le commerce de centre-ville, ou de proximité, les lieux culturels. Un effort est particulièrement

fait en direction de l'arrière-pays, délaissé par les opérateurs privés.

**La commune de Saint-Donat fait partie de ce plan de déploiement et dispose désormais de sa borne, située Place Anatole France (parking face aux écoles Elsa Triolet et Louis Aragon).**

Quoi de plus normal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, autorité organisatrice de la distribution de l'énergie dans tout le département et acteur opérationnel de la transition énergétique s'engage. Quelques chiffres des premiers mois de fonctionnement du réseau permettent d'être optimiste : à ce jour le réseau eborn c'est plus de 750 abonnés, (300 rien que dans la Drôme). Sur l'ensemble du réseau (5 départements) le réseau eborn

c'est environ 2000 charges par mois soit 120 000 kilomètres électriques rien que sur le mois de juin. 750 000 kilomètres depuis ouverture du réseau (décembre). Le véhicule électrique a de l'avenir, à condition que les bornes de recharges se développent. C'est le sens de notre engagement en tant que service public des énergies.



### Le réseau eborn en bref :

- ▶ 114 bornes installées par le SDED dans la Drôme d'ici fin 2017 soit 228 points de charge. En association avec 4 autres départements : Ardèche, Isère, Hautes Alpes et Haute Savoie pour un réseau de plus de 800 bornes à terme.
- ▶ Modèle de borne dit « accélérée » permettant de recharger les batteries en 1 h / 1 h 30 environ
- ▶ Budget total environ 1,5 M€. Subvention de l'ADEME : 50%

**Informations et abonnement :** inscription et demande de carte d'accès (10€) sur [www.sded.org](http://www.sded.org) abonnement gratuit jusqu'à fin 2017 puis abonnement mensuel dont le tarif va être fixé prochainement. Prix de la recharge pour « anonyme » : 3€



## Lumière sur la Maison du Jeu

Echange entre Stéphanie Morand, responsable de la maison du jeu et les déléguées à la communication.

**Cathy Moulin : Bonjour Stéphanie, peux-tu te présenter ?**

**Stéphanie Morand :** Bonjour, je m'appelle Stéphanie Morand, j'ai 42 ans, je suis animatrice socio-culturelle depuis plusieurs années. Je suis arrivée à la Maison du jeu en tant que responsable de la ludothèque en mai 2013.

**CM : As-tu toujours travaillé dans ce milieu ?**

**SM :** Non, j'ai fait beaucoup de petits et grands métiers. A la base, j'étais plutôt dans l'illustration, illustratrice peintre, j'ai aussi un diplôme d'infographiste multimédia. Je suis partie dans l'animation et j'ai dirigé pendant 3 ans un accueil de loisir.

**CM : Maintenant, nous allons échanger sur la Maison du jeu. Peux-tu nous donner l'année de sa création ?**

**SM :** La Maison du jeu a énormément évolué. Tout a commencé en 1984, avec la création d'une association de garderie par les habitants de Saint-Donat, qui était les Lutins. Dominique Borel, trésorière de la Maison du Jeu, fait partie des co-fondatrices des Lutins. Toujours présente 30 ans après.

Au sein de cette garderie-crèche on a commencé à intégrer des jeux de société sur un espace jeux. 10 ans après, en 1994, une ludothèque est mise en place afin d'offrir un lieu d'accueil ludique ouvert à tous au sein de cette association.

En 2004 la garderie est devenue un trop gros morceau pour les bénévoles (plus d'une dizaine de salariés), elle est reprise sous la compétence de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse. La ludothèque ne fera pas partie du transfert et un changement de statut donnera naissance à La Maison du Jeu en 2005

**CM : Donc en 2005...**

**SM :** Embauche du premier salarié, Fabien Blachon, qui mènera la barre jusqu'en 2013.

**CM : Tu as donc pris le relais.**

**SM :** Oui.

**CM : Tu as une bonne connaissance des adhérents. Peux-tu nous dire qui sont-ils ? Ton collaborateur, Jérémie Thivolle, nous disait que vous aviez également un certain nombre de bébés ?**

**SM :** Nous avons effectivement des bébés adhérents. Des temps d'accueil sont dédiés aux tous petits accompagnés, les lundis et jeudis matin, pour les moins de 3 ans.

La ludothèque est un lieu d'accueil ouvert à tous sans distinction d'âge, de milieu socio-culturel, tant que nous sommes joueurs

avec cette volonté qui nous anime de partager et de se rencontrer ! Nous avons donc des joueurs de tout âge, petits et grands. Nos adhérents sont également constitués de collectivités, d'associations, qui adhèrent et font appel à nos services (location de jeux, animation ludique).

**CM : Quel est le coût de l'adhésion ?**

**SM :** Nous avons des tarifs spécifiques selon le type d'adhésion (famille, adulte, enfant, associations ...), y compris pour les services proposés. Dans le cadre de nos accueils de loisirs nous avons des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial.

**CM : Quel est le rayonnement géographique de la Maison du jeu ?**

**SM :** Plutôt large ! La Maison du Jeu est membre du Collectif jeu 26-07 (organisateur des Turlupinades et de cycle de formations jeu) et de ce fait nous sommes plutôt bien implantés dans les 2 départements Drôme et Ardèche. En tant que ludothèque nous sommes partenaires de différents réseaux ludiques pouvant aller jusqu'à Chambéry.

**CM : Peux-tu nous communiquer le nombre d'adhérents ?**

**SM :** Entre 450 et 500 adhérents.

**CM : Ces adhérents sont issus de quel secteur ?**

**SM :** En majorité les adhérents type famille qui viennent jouer sur place et profiter de l'accueil de la ludothèque sont pour 50 % de St Donat. L'autre moitié est issue des communes proches (Pays de l'Herbasse) et plus lointaines comme Romans, Chatillon, la Vallée de la Galaure ... Beaucoup d'associations et de collectivités de Drôme et d'Ardèche.

**CM : Peux-tu nous donner le budget de fonctionnement ?**

**SM :** Je vais partir sur une fourchette car d'une année sur l'autre ça oscille, nous sommes sur 85000 euros en moyenne.

**CM : Recevez-vous des financements publics ?**

**SM :** Oui, historiquement l'ancienne Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse, aujourd'hui Arche Agglo (suite à la fusion de janvier 2017) où tout se met en place doucement. La CAF Drôme, Caf Ardèche ponctuellement sur des actions, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale avec un soutien autour de la Ludomobile et certaines communes du territoire.

**CM : Tu nous disais que cela ne peut pas fonctionner sans bénévole, combien sont-ils ?**



**SM :** La Maison du Jeu c'est 2 salariés en CDI temps plein. Nous avons 10 administrateurs « adhérents et bénévoles actifs », une trentaine de bénévoles actifs sur nos manifestations : la Fête de la St Jean, le Festival des Z'eux, la Bourse aux jouets ... c'est indispensable ! Nous ne pouvons organiser et animer ces animations sans eux. Aujourd'hui ce vivier mérite d'être enrichi pour les épauler.

**CM : Donc recherche de bénévoles ?**

**SM :** Oui, nous accueillons toute bonne volonté, une grande envie de partage, un brin joueur, du sourire, c'est aussi l'occasion de valoriser nos bénévoles qui soutiennent l'association.

**CM : Quelques mots sur les actions 2018 ?**

**SM :** Des programmations d'animations sur place à la Ludothèque (Soirée jeux ados, tout public, ...), notre Ludomobile sur les routes avec une première étape à Marsaz le 02 février, les éditions 2018 de nos animations locales : le Festival des Z'eux sur Margès le samedi 31 mars, la Fête de la St Jean fin juin, un loto sur le dernier semestre ... Le retour des soirées jeux adultes mensuelles, les accueils de loisirs sur les petites vacances autour de création de jeux et les séjours pour les enfants.

**CM : Pour conclure, quels sont tes souhaits pour 2018 ?**

**SM :** Continuer nos actions à destination de la population avec une véritable reconnaissance de la part des institutions. Pour la Maison du Jeu : plein de joueurs, plein de bénévoles pour continuer à accueillir, à se rencontrer et s'enrichir autour du plaisir du jeu !

**CM : 2019 ?**

**SM :** La fusion de la CCPH avec celles de l'Hermitage-Tournonais et du Pays de St Félicien engendre de nombreuses inconnues. Pour 2019 nous souhaitons plus de clarté sur notre place dans le cadre du projet du nouveau territoire et la poursuite des actions de l'association.

En projet déjà sous le coude, les Turlupinades qui reviendront sur Saint-Donat après 10 ans d'absence, alors suivez-nous sur les manifestations !

## ZOOM sur le club de Football de SAINT-DONAT

2018 ..... C'est la 85<sup>e</sup> année d'existence de l'AMICALE SPORTIVE DONATIENNE

**L'ASD** c'est 320 licenciés de U6 à vétérans.

**L'ASD** c'est 20 équipes.

**L'ASD** c'est 30 bénévoles (éducateurs et membres du bureau) dont le président, Richard FERLAY et le co-président, Claude MICHEL.

**L'ASD** c'est 3 équipes seniors.

Le groupe seniors est constitué, cette saison 2017/2018, d'une soixantaine de licenciés.

Trois équipes sont engagées sur les différentes compétitions.

L'équipe 3, coachée par Luis Laguna, qui évolue en D4 (championnat Drome Ardèche).

L'équipe 2, managée par Francis Hadjikrikorian (D3).

L'équipe 1<sup>ère</sup>, sous la responsabilité de Bill Deschamp, engagée en R3 (championnat Auvergne Rhône Alpes).

Ces 3 équipes ont pour objectif d'assurer le maintien, nul doute qu'avec une concurrence saine et l'état d'esprit qui règne sur le club depuis toujours, le challenge sera vite relevé dans la saison. Cela pourrait permettre de revoir les ambitions !!!!

**L'ASD** c'est une équipe vétérans (+35 ans) qui participe à un championnat les vendredis soirs.

**L'ASD** c'est une école de foot chapeautée par Morgan Candillon depuis plusieurs années.

C'est plus de 100 jeunes footballeurs de 5 à 12 ans qui, chaque samedi, participent pour les plus jeunes à des plateaux dans le cadre du foot animation et pour les plus grands à des championnats sur les différents terrains de Drôme Ardèche.

**L'ASD** c'est des licenciés qui évoluent au sein du **Groupement jeune Peyrins / Saint-Donat** (un club dans le club présidé par Phillipe Crespo).

Pour l'historique en 2004, l'ASD s'est mise en entente avec le club voisin de l'US Peyrins pour les équipes jeunes évoluant à 11 dans l'objectif d'être plus compétitif tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Et donc, en 2012 est né le groupement jeune.

C'est 5 équipes (U15 à U20) de jeunes de 13 à 19 ans portant les couleurs du groupement (noir et blanche) sur les différents terrains de Drôme Ardèche.





**L'ASD** c'est des stages de foot / multi-sports. Depuis 3 saisons, l'ASD, de part son entraîneur diplômé d'état Bill Deschamp, organise, sur certaines semaines des vacances, des stages pour des enfants, filles ou garçons, licenciés ou non, de 6 à 14 ans.

Au programme, du foot, mais également différentes activités où les jeunes stagiaires peuvent découvrir et s'y essayer... telles que le **futsal**, l'**airsoft**, la **piscine**, le **cinéma**, l'**équitation**, la **patinoire**, le **mini golf**, la **boule**, la **pétanque**, l'**accrobranche**, les **olympiades**, **tournoi de play**, **tournoi de baby foot**, **laser game**...

Le prochain stage aura lieu la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de février.  
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

**L'ASD** c'est un club qui fait bon vivre, à garder son identité familiale et où il est bon d'y pratiquer sa passion : **le football**.



# Nos commerçants

## Les bouchers de l'Herbasse

L'ancienne boucherie Bard est devenue en décembre 2014 « Les Bouchers de l'Herbasse ». Désormais, Jérémy Hours et Florian Guy vous proposent : boucherie, charcuterie, traiteur, épicerie fine. Toutes les viandes proviennent de producteurs locaux.

La boucherie est ouverte tous les matins de 7h00 à 12h30 et les après-midi de 14h30 à 19h15 sauf le mardi et jeudi. Elle est ouverte le dimanche matin.

Vous les retrouverez avenue Charles Chabert.

Tél : 04 75 45 11 18



## Pizz'à St Do

Depuis juillet 2013, le pizzaiolo nous propose, dans une salle agréable, des pizzas, des crêpes, des tacos, des burgers à consommer sur place et des pizzas à emporter.

Ouvert tous les jours de 11h30 à 14h00 et de 18h00 à 21h30 sauf le dimanche après-midi et le lundi toute la journée.

Cette pizzeria est située 22 rue Danthony.

Tél : 04 75 05 19 90

## Aux fleurs des Collines

Carole vous reçoit, 12 Place Jean Jaurès, du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche de 9h00 à 12h30.

Dans ce domaine enchanteur, vous trouverez de nombreuses plantes et fleurs, des idées de décoration, à offrir.

Membre Interflora, les livraisons sont effectuées dans la journée sur un rayon de 15 km.

Tél : 04 75 45 01 33



## Réservée aux composantes du conseil municipal

### Listes d'opposition

#### *Au fil des jours...*

- Ce deuxième semestre 2017 a été très calme. Nous avons eu 3 conseils municipaux et très peu de commissions. Les différentes délibérations étaient principalement des points présentés par l'exécutif et non par les commissions. Nous avons quitté le conseil du 18 septembre en début de séance car la Majorité refuse toujours de retranscrire **CORRECTEMENT** nos propos et nos questions.
- Quelques **informations** sur les derniers conseils municipaux :
  1. Demande de cofinancement au département. Ce programme de travaux consiste à la réfection de la voirie, des réseaux, de l'éclairage public, des trottoirs et stationnements et mobiliers urbains le long de la **rue des BALMES** entre la rue Charles BODIN et le début de l'avenue Maurice FAURE. Les travaux devraient débuter courant été 2018. Une réunion publique devrait être organisée pour les habitants.
  2. Subventions aux associations : les critères restent toujours inexplicables : pas de lien avec le nombre d'adhérents, par exemple. Mais au moins le budget alloué aux associations ne baisse pas.
  3. Nous avons remercié Mme FOULHOUX (adjointe aux Solidarité, C.C.A.S, Seniors) d'avoir proposé à nos 2 élus Isabelle VOLOZAN-FERLAY et Gérard ROUSSEL (membres du CCAS) de participer aux repas de fin d'année pour les Donatien âgés de 70 ans et plus. Avisés tardivement, ils n'ont pu y assister mais ils seront heureux d'y prendre part l'année prochaine.

#### ➤ *Notre liste de vœux pour la commune en cette nouvelle année 2018*

*une ville propre et accueillante,  
des activités pour tous les publics,  
des déplacements sécurisés pour les piétons et les vélos,  
des équipements sportifs dignes de ce nom,  
des occupations et un accompagnement pour nos jeunes,  
de la prospérité à nos artisans et nos commerçants,  
une implication citoyenne toujours plus forte,  
du bon vouloir et de la transparence lors de nos échanges,  
une collaboration efficace avec la majorité  
et enfin **une bonne et heureuse année 2018 à toutes et à tous.***

- Nous vous rappelons que les séances du conseil municipal sont publiques, n'hésitez pas à venir y assister. Les comptes-rendus sont lisibles sur le site de la mairie :  
<http://www.ville-st-donat.fr/non-classe/les-comptes-rendus.htm>

Les élus de la liste "Engagés Pour Saint-Donat" Pierre Boissy, Gérard Roussel, Isabelle Vietti et Isabelle Volozan-Ferlay. Contact : 06 95 34 45 63 (Article écrit et remis en mairie le 14/12/2017)

#### Les élus SDA communiquent :

Nous présentons nos meilleurs vœux à l'ensemble de la population Donatienne à l'occasion de la nouvelle année.

Nous ne pouvons que nous réjouir de savoir que les projets de constructions du nouveau collège, de la halle des sports et du centre de secours des pompiers soient désormais dans les « tuyaux » de l'administration et du département. Encore un peu de patience; nous espérons voir ces réalisations avant la fin du mandat.

Concernant les conseils municipaux, nous constatons qu'ils fonctionnent normalement et que notre rôle d'élus de l'opposition est respecté. Nous votons donc en connaissance de cause les délibérations, l'intérêt des Donatien prévalant sur les sensibilités politiques.

**Isabelle Guillaumet et Alexandre Baillet**  
Conseillers municipaux

### La Majorité municipale

La majorité municipale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.



#### Appel aux nouveaux arrivants

Chaque année en juin, l'équipe municipale reçoit, au sein de la mairie, les nouveaux donatien venus s'installer sur la période en cours soit de juin à mai.

Il est donc nécessaire que vous vous fassiez connaître auprès de la mairie tout au long de l'année pour que nous puissions vous envoyer votre invitation le moment venu.

Venez partager un moment convivial entouré de vos associations et vos élus.

Tél : 04 75 45 10 32

# Les annonces

**Cérémonie des vœux :**  
vendredi 19 janvier à 18h00  
A l'Espace des Collines

## A la MJC :

**19 janvier à 20h :** conférence « la gestion de conflits adultes enfants et entre enfants »

**31 janvier à 20h,** Espace des Collines :  
Théâtre « Digital Native »

**2 février :** atelier autour de thème :  
« être parents aujourd'hui »

Prochaines collecte de sang en 2018 :  
A l'Espace des Collines de 15h à 19h,  
les :

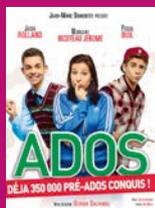
- jeudi 8 février
- jeudi 12 avril
- jeudi 14 juin
- jeudi 16 août
- jeudi 18 octobre
- jeudi 20 décembre



**Samedi 27 janvier**  
à 20h30,  
Espace des Collines



**Samedi 10 mars**  
à 20h30,  
Espace des Collines



**Samedi 2 juin**  
à 20h30,  
Espace des Collines

Foire aux bœufs gras en avril 2018

## Infos !

Horaires de l'office de tourisme :

- entre novembre et mars : fermeture le mardi et jeudi
- lundi, mercredi et vendredi et samedi matin 10h-12h et 14h-18h

## JOURNÉE MONDIALE ALZHEIMER



Le 26 avril 2018,  
Espace des Collines,  
De 19h à 21h :  
projection d'un film  
« Une jeune fille de 90 ans »,  
suivi d'un débat.



Troc de plantes le 22 avril à Marsaz

*L'équipe de rédaction du bulletin municipal présente à tous les donateurs ses meilleurs vœux pour l'année 2018. Nous vous rappelons que ce bulletin est fait pour vous et avec vous. L'année 2017 a été riche en échange avec la population donatiennne, nous en espérons encore plus pour 2018.*

# Médiathèque

## OFFRE NUMÉRIQUE

Les médiathèques ont pour objet de permettre à **tous l'accès à l'information, la formation et la culture**. Aujourd'hui, le numérique a profondément bouleversé ces missions poussant les médiathèques à évoluer pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants. C'est pour cela que la Médiathèque en partenariat avec le département vous propose notre offre numérique, soit :

- **Livres :** 100 000 livres numériques à télécharger sur PC, liseuse, tablette ou smartphone
- **Presse :** 1600 titres de presse disponibles le jour même de leur sortie en kiosque
- **Musiques :** explorez l'intégralité des

ressources en ligne de la Philharmonie de Paris ! Ecoutez, regardez, découvrez sans restriction. 45 000 références audio, vidéo, multimédia, documentaires sur la musique

- **Cinéma :** Vidéo à la demande avec un accès à un bouquet de 4000 titres (fictions, documentaires, spectacles, films pour la jeunesse...)
- **Autoformation :** Apprendre et se former à tout âge, quand on veut et à son rythme (langues, révision et soutien scolaire, code de la route...)



**Où nous trouver :**  
25 rue Pasteur (côté cour)  
Boîte postale 16  
26260 Saint Donat sur l'Herbasse

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h30 – 12h  
Mercredi : 14h – 18h  
Vendredi 15h – 18h  
Samedi 9h30 – 12h

### Combien ça coûte :

Abonnement annuel enfant : Gratuit  
Abonnement annuel adulte Donatien : 11,00€  
Abonnement annuel adulte ARCHE AGGLO : 20,00€  
Abonnement annuel adulte extérieur : 25,00€  
Abonnement estivant (3 mois max) : 6,25€

### Pour rester connecté :

[mediatheque@ville-st-donat.fr](mailto:mediatheque@ville-st-donat.fr)

Médiathèque de Saint Donat sur l'Herbasse

Site de la mairie : [www.ville-st-donat.fr](http://www.ville-st-donat.fr) (Sport Culture et Loisirs)